

RESULTATS DU QUESTIONNAIRE CFE-CGC SUR LE TELETRAVAIL

La réponse à ce questionnaire a été un franc succès avec une répartition de 60% de cadres et 40% de maîtrise.

70% des salariés estiment que leur mission peut être réalisée en télétravail.

13% de salariés se sont vus refuser une demande de télétravail avec pour raisons principales :

- Pas d'ordinateur disponible
- Présence au bureau indispensable
- Ancienneté inférieure à 1 an.

De façon très majoritaire :

- Les salariés souhaitent télétravailler 1 à 2 jours par semaine toutes les semaines sur des jours différents d'une semaine à l'autre
- Maintenir une présence physique sur le lieu de travail pour garder contact avec les collègues et la hiérarchie principalement mais aussi les fournisseurs et prestataires
- Avoir des horaires variables avec une plage fixe
- Pouvoir changer de mode de travail à n'importe quel moment à la demande du salarié

Les principaux freins identifiés concernent le management à distance des équipes, le besoin de réactivité en période de crise et le manque de dotation

informatique individuelle.

40% des salariés sont prêts à accepter des mesures de contrôle du travail fourni.

Les risques les plus importants étant :

- Isolement social et professionnel
- Mal-être généré par un contrôle abusif
- Matériel informatique inadapté (lenteurs et pannes des systèmes)
- Disparition des échanges informels avec les collègues

A forte majorité, les salariés ne souhaitent pas une remise en cause de leur autonomie même si dans ce sondage ils redoutent le contraire.

Une compensation financière de l'entreprise est fortement souhaitée principalement pour le chauffage, l'électricité, le matériel et les fournitures informatiques et l'accès internet.

3 salariés sur 4 ne souhaitent pas que l'entreprise en profite pour diminuer la rémunération ou supprimer des avantages (panier repas, prime d'éloignement, voiture, TIS , ...)

La CFE CGC se félicite du succès rencontré par ce sondage et remercie tous ceux qui ont bien voulu y participer.

Elle ne manquera de porter auprès de la direction les résultats de ce sondage pour faire évoluer la future négociation sur le télétravail dans le sens où la majorité d'entre vous l'ont exprimé.

Si j'adhère à la CFE-CGC...



J'appartiens à un réseau motivé et constructif.



Je reste informé grâce à nos supports de communication.



Je participe à nos formations.



Je profite d'un service juridique spécialisé en droit du travail.